

Archives notariales

VENTES

1628

Aubière

Ventes de 1628

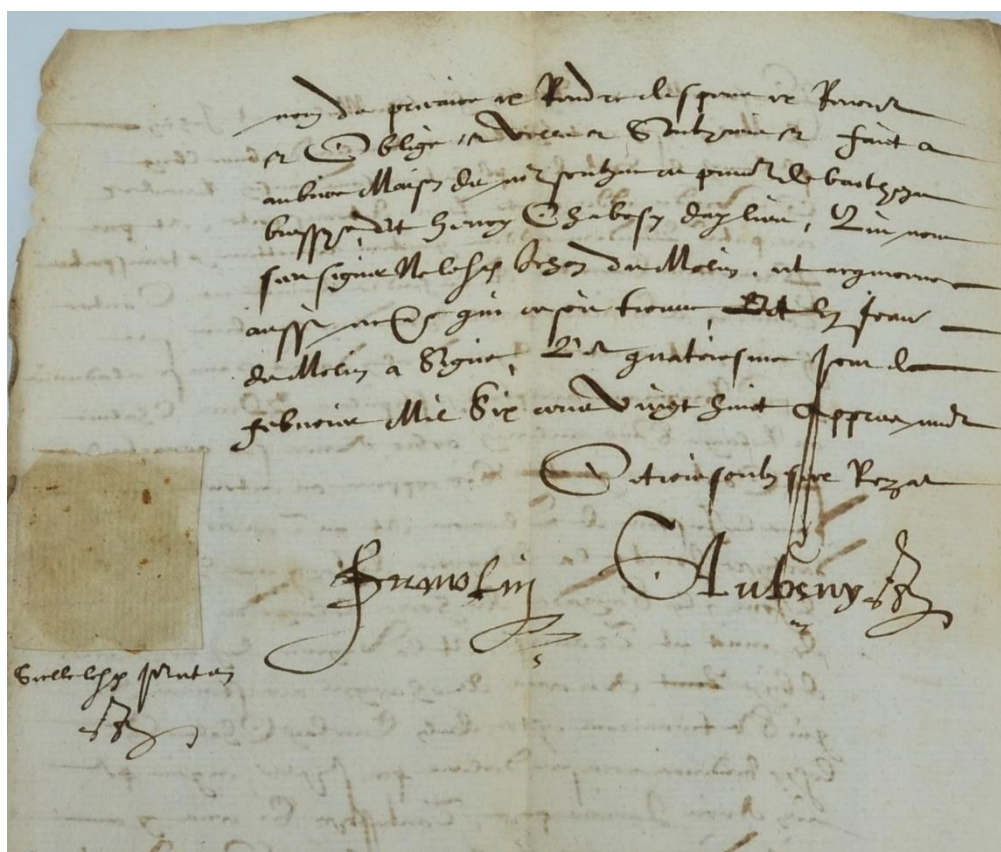
Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *ventes* ou *acquisitions* qui ont été passées entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1628.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1628-02-04_Acquisition par Guillaume Pérol de François Dumolin

Acquisition du 4 février 1628. François Dumolin et Jehan Dumolin son fils, habitants de ce lieu d'Aubière, l'un pour l'autre, le seul d'eux pour le tout sans division, ont vendu à Guillaume Pérol dudit Aubière, une chalme ou *ribaige* sans aucun arbre avec ses appartenances, de six coupées, située dans la justice de Clermont et au terroir du Pont d'Artière, jouxte la vigerie de Jacques Vaissat de jour, la sauzade des hoirs de Blaize de Clermont de nuit et traverse, et la vigerie dudit acquéreur de bize, aux cens et charges accoutumés et qui se trouveront être dus sur ladite chalme, que lesdits vendeurs n'ont su déclarés pour ne les avoir jamais payés, toutefois si cens y a, quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de seize livres tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de Barthélemy Boissière (?), et de Henry Chabosy dudit lieu, qui n'ont su signer ni ledit Jehan Dumolin et acquéreur aussi, et ledit François Dumolin a signé, le 4^{ème} jour de février 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Dernière page de la vente du 4 février 1628 (A.D.63)

1628-02-19_Acquisition par Jehan Mouty d'Estienne Thévenon

Acquisition du 19 février 1628. Estienne Thévenon, tailleur d'habits de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jehan Mouty, une terre à faire du chanvre, de quatre coupées, située dans la justice d'Aubièrre, et au terroir du Thuel, jouxte la terre dudit acquéreur de jour et nuit, la terre de Victor Taillendier de bize, et les chalmes du côté de midi, au cens ancien et accoutumé que ledit vendeur n'a su déclarer pour n'y avoir jamais payer. Toutefois si cens y a quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt et une livres tournois par ledit acquéreur...

Fait à Aubière, maison dudit notaire, en présence de M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu soussigné, de Michel Dégironde dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 19^{ème} jour de février 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-03-03_Acquisition par Jacques Planat de Pierre Jobert et Louys Aureilhe

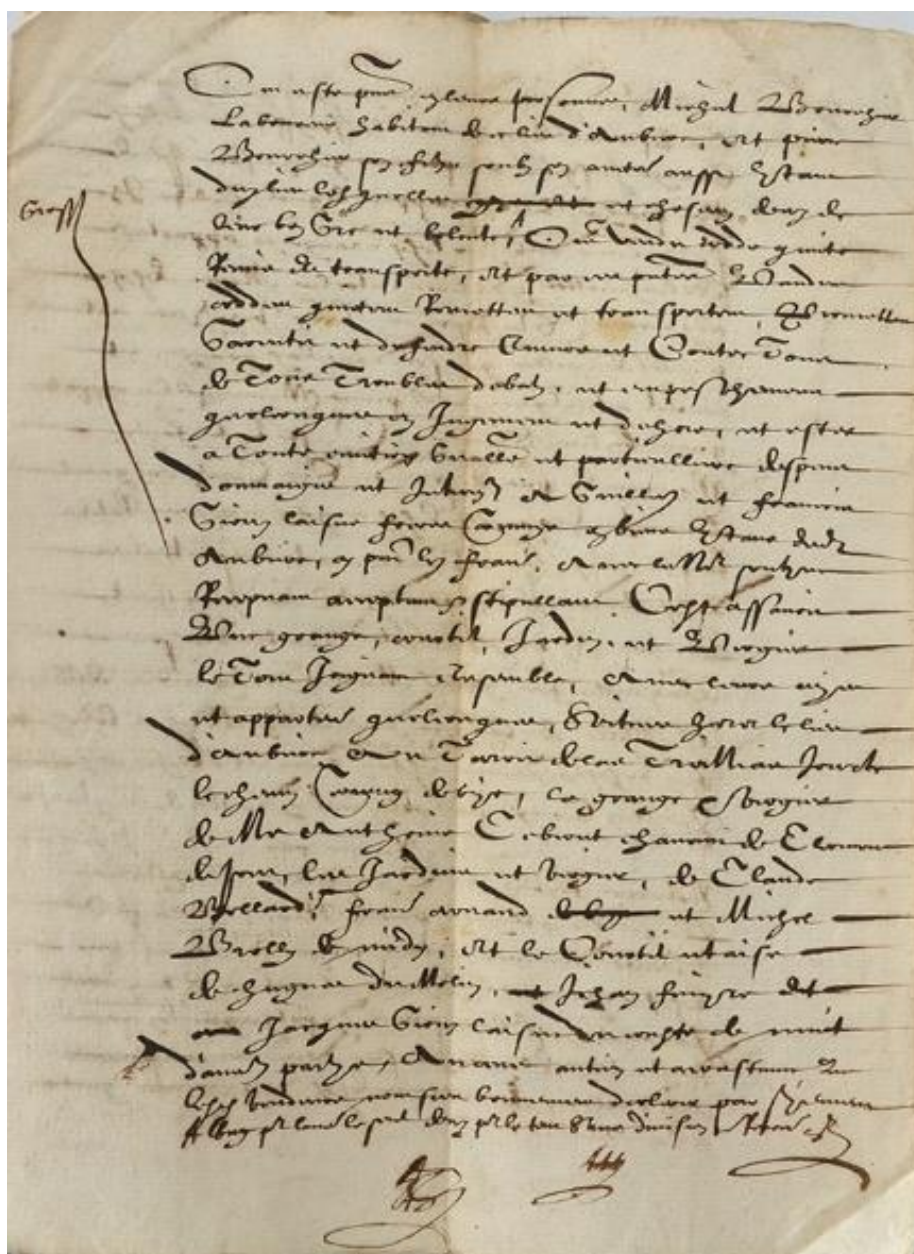
Acquisition du 3 mars 1628. Pierre Jobert, habitant de ce lieu d'Aubièrre, et Louys Aureilhe, dudit lieu [son gendre], comme ayant-droits de François Garatreilhe, lesquels ont vendu à Jacques Planat, tixerant de ce lieu d'Aubièrre, une maison consistant en une chambre, et cellier étant au-dessous, avec ses appartenances, située dans ce lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la maison de Guillaume Pignol d'une part, la voye commune d'autre, la maison des hoirs de Gilbert Ceaulme et de Gilbert Teyras, un passage entre deux d'autre partie, au cens d'une coupée pasmoule due au seigneur d'Aubièrre et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant le prix et somme de quatre-vingts livres tournois... Témoins : Michel Charneau [beau-père dudit Planat], qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny, praticien audit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-03-14_Acquisition par Guillaume et François Gioux de Michel Bourcheix

Acquisition du 14 mars 1628. Michel Bourcheix, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, et Pierre Bourcheix son fils, dudit lieu, ont vendu à Guillaume et François Gioux laisné, frères communs en biens dudit Aubière, une grange, courtil, jardin et verger, le tout joignant ensemble, avec leurs aises et appartenances quelconques, situés hors le lieu d'Aubièrre au terroir de las Treillias, jouxte le chemin commun de bize, la grange et verger de M^{re} Anthoine Ceberet, chanoine de Clermont, de jour, les jardins et vergers de Claude Bellard, François Arnaud et Michel Brolly de midi, et le courtil et aise de Hugues Dumolin, Jehan Fineyre et Jacques Gioux laisné, du côté de nuit d'autre partie, au cens ancien et accoutumé, et quitte d'arrérages jusque hui ; se réservant lesdits vendeurs la jouissance de ladite grange jusqu'au 15^{ème} jour de mai prochain... Cette vente faite moyennant la somme de six cent cinquante livres tournois, de laquelle lesdits acquéreurs ont retenu, du vouloir et consentement des vendeurs, la somme de cent cinquante livres, en paiement de semblable somme, en laquelle feu François Mallet, naguère décédé en la ville de Paris, duquel Michel Bourcheix, un des vendeurs est héritier, était tenu et obligé audit Guillaume Gioux par obligation, en date du 29^{ème} avril 1625, reçue par C... et J..., notaires royaux au Chastelet de Paris ; laquelle obligation par le moyen de la présente vente demeure acquittée par les acquéreurs... Plus ont semblablement retenu lesdits acquéreurs, du consentement desdits vendeurs, autre somme de quatre cents livres tournois, laquelle ledit François Gioux, faisant pour ledit Guillaume son frère, a promis de payer en l'acquit desdits vendeurs à leurs créanciers envers lesquels ils sont obligés jusqu'à concurrence de ladite somme, suivant le mémoire et dénombrement qui lui en sera baillé par lesdits vendeurs, et de laquelle ledit François Gioux promet de les acquitter et garder indemnes, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et en faisant ledit paiement ledit François Gioux pourra retirer lesdites obligations avec transport desdites créances (...) ; et les cent livres

restantes faisant l'entière somme des six cent cinquante livres, prix de ladite vente, ledit François Gioux, un des acquéreurs, a payé, baillé et délivré réellement et comptant auxdits vendeurs, en écus et testons, quarts ..., pistoles d'Espagne, et autres bonnes monnaies bien comptées et nombrées par lesdits vendeurs. Et par le moyen de ce que dessus, lesdits vendeurs se sont démis, dessais de la susdite grange, aise, jardin, verger et autres leurs appartenances, au profit desdits acquéreurs et des leurs après...

Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit lieu, soussigné avec ledit Pierre Bourcheix l'un des vendeurs, et François Jallat dudit Aubière, qui n'a su signer, ni lesdits Michel Bourcheix et François Gioux aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Première page de la vente du 14 mars 1628 (A.D.63)

1628-03-28_Acquisition par François Noellet de Blaise Obby

Acquisition du 28 mars 1628. Blaise Obby, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^{re} François Noellet, curé dudit Aubière, une vigne de deux œuvres, située dans la justice de Montrognon et au terroir de la Plane, juxte la vigne du sieur acquéreur du côté de nuit,

le chemin commun de bize, la vigne de M^e François Gaultier par sa femme de jour, et la terre du sieur Pierre Paye de Clermont à midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges sauf de la ba... due à la Baronnie de Montrognon. Cette vente faite moyennant le prix et somme de vingt-sept livres tournois... Témoins : Anthoine Dégironde et Jehan Recollène dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni le vendeur aussi, sauf le sieur acquéreur, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-04-07_Acquisition par Chatard Mallet de Blaise Mallet

Acquisition du 7 avril 1628. Blaise Mallet, laboureur d'Aubière, a vendu à Chatard Mallet, son fils, dudit lieu, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière, et au terroir de las Faissas, jouxte la vigne de Blaise Mailliot de jour, la vigne de François Ribeyre de nuit, et la vigne de Guillaume Dégironde de bize et midi, au cens dû à la seigneurie d'Aubière, et quitte d'autres cens, charges et arrérages jusque huy.

Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-quatre livres tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire, en présence de Blaise Chossidon dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, et Jacques Chossidon, escollier dudit lieu soussigné, le 7^{ème} jour d'avril 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-04-14_Acquisition par Michel Dégironde de François Dumolin

Acquisition du 14 avril 1628. François Dumolin, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde layné, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne dudit acquéreur de midi, la vigne des hoirs d'André Faifeu de jour, la vigne de Guillaume Fourcaud de bize ou traverse, et la vigne de Jehan Thévenon et Jacques Marion de nuit d'autre partie, au cens de quinze deniers tournois dû au seigneur de Braux, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque huy.

Cette vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de François Jallat et Jehan Rigoullet dudit Aubière, qui n'ont su signer ; ledit Dumolin a signé, le 14^{ème} jour d'avril 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-04-17_Acquisition par François Gioux de Ferréol Sandier

Acquisition du 17 avril 1628. Ferréol Sandier et Françoise Eschenoit sa femme, ont vendu à François Gioux jeune, dudit Aubière, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Bade, jouxte la vigne d'Estienne Decors d'une part, la vigne de Noël Dumolin de midi, la vigne dudit acquéreur du côté de jour, et un terrail du côté de bize, quitte de tous cens et charges.

Cette vente faite moyennant la somme de quatorze livres dix sols tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire, en présence d'Anthoine Aubeny layné dudit Aubière, qui n'a su signer ni les parties aussi, et ledit Jehan Pyronnet a signé, le 17^{ème} jour d'avril 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

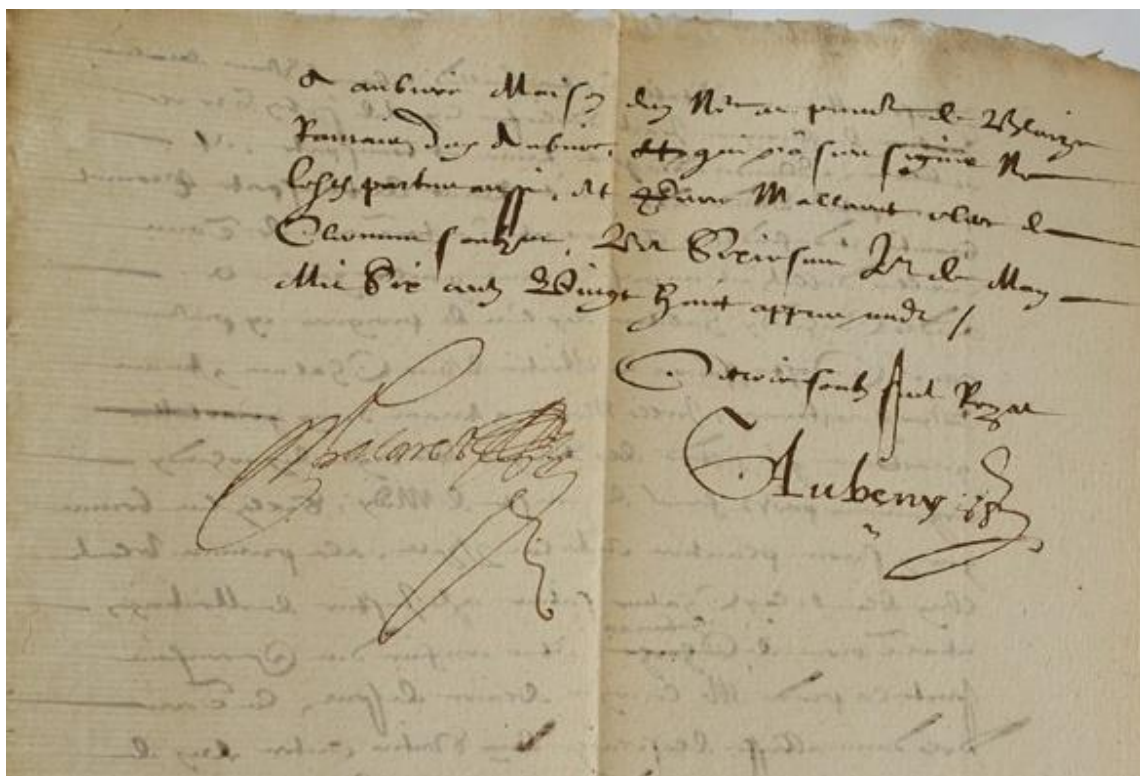
1628-05-06_Acquisition par André Cohendy de Gilbert Jallud

Acquisition du 6 mai 1628. Gilbert Jallud, laboureur du lieu de Pérignat jouxte Sarliève, a vendu à André Couhendy (sic), dudit lieu de Pérignat, la moitié d'une chalme d'une quartonnée, icelle quartonnée contenant demi quartonnée qui s'étend de la largeur de la vigne dudit Cohendy acquéreur par ... du côté de midi selon les bornes qui y seront plantées entre les parties à la première volonté l'un de l'autre ; ladite chalme située en la justice de Montrognon et au terroir de Chabanas, et se confine des autres confins jouxte

le pré de Mr le conseiller Delaire de jour, la terre de la dame abbesse de la S..., un sentier entre deux de traverse et la plantadas de vigne dudit vendeur du côté de nuit d'autre partie ; quitte de tous cens et charges quelconques.

Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois...

Fait audit Aubière, maison dudit notaire, en présence de Blaize Ramain dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Pierre Mallaret, clerk de Clermont soussigné [Mallaret], le 6^{ème} jour de mai 1628 (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Dernière page de la vente du 6 mai 1628

1628-05-14_Acquisition par André Cohendy de Gilbert Jallud

Acquisition du 14 mai 1628. Gilbert Jallud, laboureur du lieu de Pérignat jouxte Sarliève, a vendu à André Cohendy son beau-frère, et à ses frères, dudit lieu de Pérignat, deux journaux d'une chalmes faisant partie de ce que ledit vendeur avait pris en emphytéose et perpétuel tènement de révérende dame Marguerite de la Roche émond (sic), dame de la Silache, ainsi que les bornes y ont été plantées par les parties ; ladite chalmes située dans la justice de Montroignon et au terroir du Chassaingt, jouxte la vigne de Pierre Herbaud jeune de Romagnat de bize, la vigne de François Courtine et encore dudit Herbaud de midi, la chalmes dudit vendeur faisant autre portion de ce que ladite dame abbesse de la Silache lui a baillé audit bail du côté de nuit, et la terre de Jacques Chassaingne, la vigne dudit vendeur et la terre de François Bourrat dudit côté de bize et traverse d'autre partie, au cens d'une coupée de blé due à ladite dame de la Silache, et quitte d'autres cens, charges et d'arrérages jusque huy.

Cette vente faite moyennant la somme de huit livres tournois...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence d'André Eyraud, praticien de Clermont soussigné [Heyrault], et de M^e Jehan Reynaud, tailleur d'habits de Clermont soussigné, et les parties n'ont su signer, le 14^{ème} jour de mai 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-05-21_Acquisition par Martin Bourcheix de George Roussel

Acquisition du 21 mai 1628. George Roussel, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Martin Bourcheix dudit Aubière un petit verger planté d'arbres francs de deux coupées, situé dans la justice dudit Aubière au terroir de Champ cour, sine de sous le pré Cussat, jouxte le verger de François Delair d'une part, le verger dudit acquéreur de jour et midi, et le verger de Jehan Bonnabry pergoix de bize, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant le prix et somme de trente-trois livres tournois, payé comptant en bons testons, quarts de sou et autres monnaies biens comptées... Laquelle somme ledit verger a été vendu audit vendeur par la faculté de rachat par feu Estienne Mallet, ladite présente vente faite par ledit Roussel audit Bourcheix, du vouloir et consentement de Michel Mallet et Guillaume Mallet frères, enfants et héritiers dudit feu Estienne Mallet, étant dudit Aubière, ci-présents ; lesquels se sont départis de tout le droit de rachat en plus-value et supplément qu'ils pourraient prétendre sur ledit verger sus confiné, vendu par leurdit feu père audit Roussel, duquel droit ils se sont départis au profit dudit Bourcheix et des siens ; lequel Bourcheix, en échange, a baillé un petit aize sans aucune muraille, situé hors le lieu d'Aubière au quartier de la Volte Rancourdy, jouxte le courtil et aise de grange dudit Michel Mallet de bize et nuit, le courtil et aise de François Delair d'autre, et le chemin commun d'autre, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque hui...

Témoins : M^e Jehan Tiolier, praticien audit lieu soussigné, et François Jallat dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

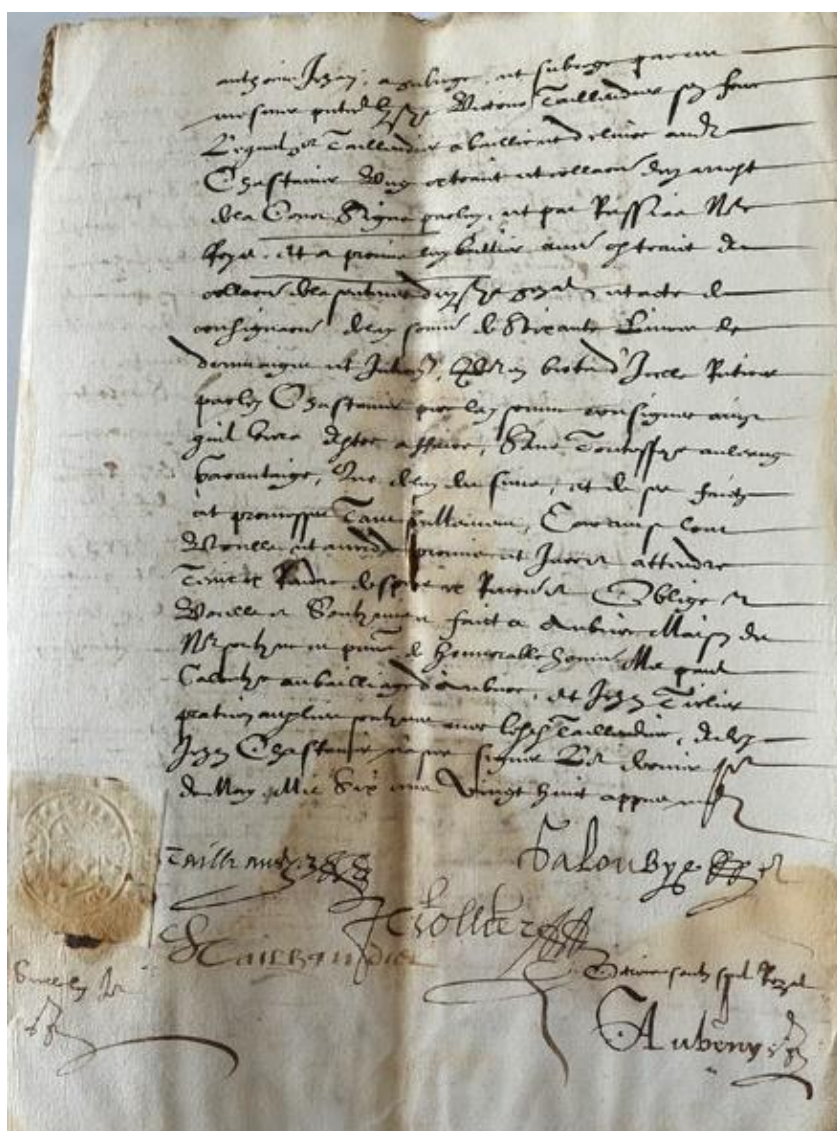
1628-05-31_Acquisition par Victor Taillendier de Jehan Chastanier

Acquisition du 31 mai 1628. Jehan Chastanier, fils à feu Jehan, laboureur d'Aubière, tant en son nom propre que comme père, tuteur et légitime administrateur des sommes et biens de ses enfants héritiers dudit défunt Jehan Chastanier leur ayeul et chacun d'eux, l'un pour l'autre, et la seule pour le tout sans division... Et suivant la permission à lui donnée par acte pardevant monsieur le bally dudit lieu d'Aubière, le 9^{ème} jour de février dernier passé, a vendu à honorable homme Victor Taillendier, marchand bourgeois de la ville de Clermont, un pré d'une œuvre avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière, au terroir appelé de Sous le Chemin, jouxte le pré de Jacques Gioux de bize, le pré de Guillaume Gioux de midi, le pré du notaire soussigné de jour, et le Grand Chemin commun allant à Yssoire d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, quitte d'arrérages jusque huy.

Cette présente vente faite moyennant la somme de neuf vingt livres tournois, de laquelle somme ledit sr Taillendier acquéreur en a payé, baillé et délivré comptant et réellement en bonnes espèces, et honnête femme Jehanne Taillendier sa sœur, veuve de feu Anthoine Jehan, habitant de Clermont, ci-présente du consentement dudit vendeur, et en l'acquit de ses enfants mineurs, la somme de cent cinquante livres tournois en laquelle somme ledit tuteur, suivant la susdite permission est demeurer d'accord avec ladite Jehanne Taillendier, veuve et créancière dudit feu Jehan, de toutes les sommes de deniers desquelles ledit feu Jehan Chastanier ayeul desdits mineurs, est tenu et condamné par sentence de Mr le Sénéchal d'Auvergne ou son lieutenant à Clermont, donner au profit dudit feu Anthoine Jehan le 18^{ème} jour de juin 1608, confirmé par arrêt de Nos Seigneurs de la Cour de Parlement en date du 5^{ème} août 1609. Ladite compo... faite tant pour raison de la somme principale de soixante livres adjugée audit Anthoine Jehan, pour ses dommages et intérêts, que pour les dépens, tant de la cause principale que cause d'appel aussi adjugée par lesdites sentences et arrêts à quelque somme que lesdits dépens se puissent monter, desquels ... moyennant la susdite somme de cent cinquante livres faisant partie du prix de la présente vente et celle-ci portant effet lesdits enfants mineurs dudit vendeur, héritiers dudit feu Jehan Chastanier leur ayeul, demeureront quittes envers ledit défunt Anthoine Jehan, ladite Jehanne Taillendier sa veuve et créancière, et tout autre ; et laquelle Taillendier comme dans ses droits, a promis et promet par ces présentes leur faire tenir

quitus, envers et contre tout, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Et le surplus qui est de trente livres tournois faisant le prix entier de la présente vente, ledit sr Taillendier acquéreur a présentement et réellement payé, baillé et délivré audit Jehan Chastanier vendeur, et laquelle somme a été employée auxdits frais qu'il a faits tant pour ladite ... Par tant, ledit vendeur s'est contenté du paiement ci-dessus fait de ladite somme de neuf vingt livres faisant la prix de la vente et en a quitté ledit Taillendier, et moyennant ce s'est ledit vendeur en sesdites qualités désisté au profit dudit acquéreur et des siens du susdit pré ensemble de tout le droit de propriété que lui et ses enfants pourraient avoir en celui-ci...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence d'honorable homme M^e Paul Galoubye au bailliage d'Aubière, et Jehan Tiolier, praticien audit lieu soussigné, avec lesdits Taillendier, et ledit Jehan Chastanier n'a su signer, le dernier jour de mai 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Dernière page de la vente du 31 mai 1628 (A.D.63)

1628-06-04_Acquisition par Pierre Tourgon de Jehan Gioux

Acquisition du 4 juin 1628. Jehan Gioux laîné, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Tourgon, mareschal d'Aubière, une vigne avec ses appartenances, située dans la justice d'Aubière, au terroir de Tras le Puy, de quatre œuvres, joignant la vigne d'Annet Vaury par

sa femme de jour, et les vignes de François Rouchaud et Jehan Aubeny, fils à feu Jacques, de midi, et la vigne dudit acquéreur de nuit, et la vigne de Michel Disseranges de bize d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, et quitte d'arrérages jusque huy.

Cette présente vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois...

Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de Jehan Gioux jeune et Jehan Pergoix dudit Aubière, qui n'ont su signer ni ledit vendeur aussi, et Me Gilbert Aubeny, notaire ordinaire audit lieu soussigné, le 4^{ème} jour de juin 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-06-05_Acquisition par Guillaume Pérol de George Symon

Acquisition du 5 juin 1628. George Symon, laboureur de Clermont, en la paroisse du Port, a vendu à Guillaume Pérol, étant de ce lieu d'Aubière, un petit ort ou sauzade avec deux petits arbres, de deux coupées, situé dans la justice de Clermont et au terroir du Pont d'Artière, joignant à la vigerie dudit acquéreur de bize, de jour et en partie de nuit, la sauzade dudit vendeur dudit côté de nuit et traverse, la vigerie de Jacques Vaissat de midi, ... de ..., que les bornes y ont été plantées cejourd'hui entre les parties comme ils ont dit, et quitte de tous cens et charges.

Cette vente faite moyennant la somme de treize livres tournois payées par ledit acquéreur comptant et auparavant ces présentes, comme il a confessé...

Fait à Aubière, maison dudit notaire, en présence de Gilbert Aubeny, praticien audit lieu soussigné, et Jacques Vaissat dudit Aubière, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 5^{ème} jour de juin 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-07-05_Acquisition par Guillaume Dégironde de Blaise Mailhot

Acquisition du 5 juillet 1628. Blaise Mailhot étant d'Heumes-l'Eglise, a vendu à Guillaume Dégironde d'Aubière, une vigne d'une œuvre située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne dudit acquéreur de traverse, la vigne d'Annet Decors par sa femme de jour, le dict commun d'autre, la vigne de Guillaume Pignol de nuit d'autre, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant le prix de trente-six livres tournois...

Fait à Aubière, maison dudit notaire soussigné, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, François Jallat dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 5^{ème} juillet 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-07-06_Acquisition par Guillaume Gioux de Michel Brolly

Acquisition du 6 juillet 1628. Michel Brolly laîné, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume et François Gioux frères communs en biens, dudit Aubière, un petit ort ou jardin, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir de las Treillas, d'une coupée, joignant le verger de Claude Bellard de jour, le dict commun de midi, le jardin et ort de François Arnaud d'autre, et le verger desdits acquéreurs de bize d'autre partie, au cens accoutumé, que ledit vendeur n'a su déclarer pour ne l'avoir jamais payé, toutefois quitte d'arrérages jusque huy.

Cette vente faite moyennant le prix de neuf livres cinq sols tournois...

Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de Jullien Taravand et M^e Pierre Dégironde, praticien dudit Aubière, soussignés, et ledit vendeur n'a su signer, le 6^{ème} jour de juillet 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

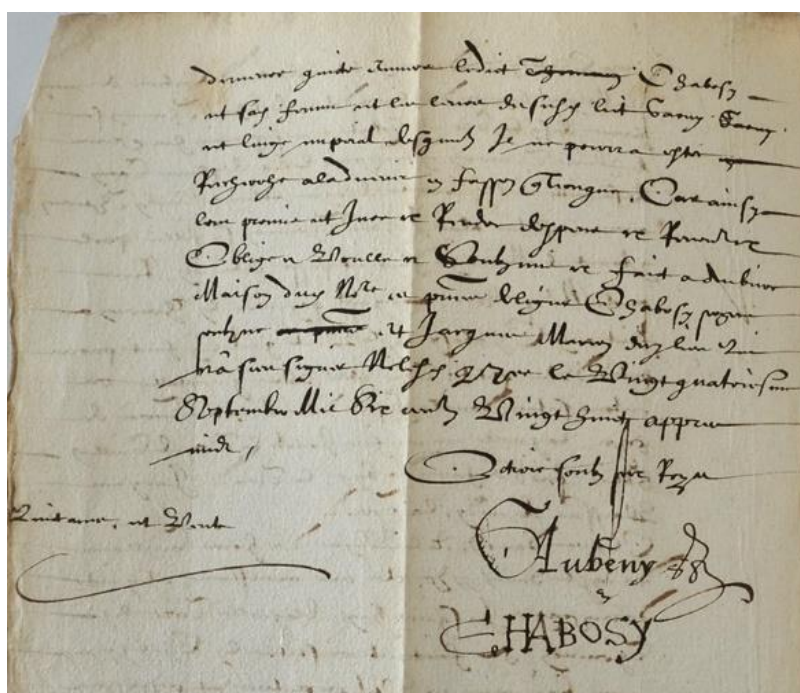
1628-09-17_Acquisition par Annet Decors de Jehan Valleyre

Acquisition du 17 septembre 1628. Jehan Valleyre, laboureur de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Annet Decors dudit Aubière, un petit cuvage, partie duquel est couverte à paille, et le reste sans couverture, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la maison et jardin de Guillaume Arnaud de jour, la rue commune ou passage à bout de midi, et la maison dudit acquéreur de nuit, et la maison de Michel Mallet de traverse d'autre partie, au cens accoutumé, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-cinq livres tournois... Témoins : Michel Disseranges, tixerant dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et M^{re} Jehan Dégironde, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-09-24_Acquisition par Henry Chabosy de Pierre Thévenon

Acquisition du 24 septembre 1628. Henry Chabosy, cordonnier de ce lieu d'Aubièrre, au nom de mari et seigneur des biens dotaux de Jehanne Thévenon sa femme, de son bon gré et volonté a confessé avoir eu et reçu de Pierre Thévenon ci-présent le lit de plumes garni de sa coïtte, cuissin, couverte de laine, et linge, que ledit Thévenon avait constitué à ladite Jehanne Thévenon sa fille par le contrat de mariage fait et passé entre eux, reçu par le notaire soussigné ; lequel paiement ledit Thévenon a fait audit Chabosy en la vente qu'il lui fait par ces présentes d'une petite terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubièrre, au terroir du Sezot, laquelle jouxte la terre de Guillaume Soleir par sa femme de bize, la terre de Jacques Vaissas de midi, la terre de ... [en blanc] de Clermont d'autre, et la vigne des hoirs de Guillaume Duc... d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. De laquelle terre ledit Thévenon a fait et constitué ledit Chabosy audit nom vrai seigneur utile propriétaire et possesseur pour la jouir dorénavant comme de son propre bien et vrai acquêt...

Fait à Aubière maison dudit notaire, en présence de Ligier Chabosy sergent soussigné, et Jacques Marin dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties, le 24^{ème} septembre 1628 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



Dernière page de la vente du 24 septembre 1628 (A.D.63)

1628-11-12_Acquisition par Jacques Gioux de Jacmet Fallateuf

Permutation du 12 novembre 1628 entre Jacmet Fallateuf, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jacques Gioux laîné, dudit Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir du Sezot, joignant la terre d'Anthoine Dégironde de midi, la terre de Me Hugues Dumolin de nuit, la terre de Me Anthoine de la Boissière et d'André Aureilhe de jour, et la terre de ... [en blanc] de Beaumont de bize, à la septième partie des fruits due au Sr d'Allagnat, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant le prix de huit livres tournois dix sols tournois, de laquelle ledit acquéreur a retenu envers lui du vouloir et consentement dudit vendeur la somme de huit livres tournois en paiement de semblable somme en laquelle ledit vendeur lui est tenu avec Bonnet Roy sa caution par obligation du 13^{ème} mai 1624, reçue par le notaire soussigné, laquelle obligation par le moyen des présentes demeure pour soldée et payée, et retenu par ledit acquéreur pour lui servir d'hypothèque et se fera payer dudit vendeur en cas de s... de la terre... Les dix sols restant ont été payés audit vendeur comptant et auparavant ces présentes...

Fait à Aubière maison du notaire, en présence de François Jallat et Jehan Guillaume, tixerand dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 12^{ème} novembre 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-11-15_Acquisition par Magdelaine Dubois de George Moynade

Permutation du 15 novembre 1628 entre George Moynade, étant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Magdelaine Dubois, femme à Clément Grenier du lieu de Lempdes, une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne de Michel Brolly jeune par sa femme d'une part, la vigne d'Anthoine Pignol d'autre, la vigne de Guillaume Deperes d'autre de nuit, un cherral (? = chemin d'exploitation) de midi, à la 7^{ème} partie due à la Dame de Sainte-Claire, dame en partie dudit Aubière, et quitte d'autre cens et charges.

Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois, payée par semblable somme que ledit Moynade lui doit par obligation en date du 6^{ème} janvier 1628, reçue par Me Gilbert Aubeny...

Fait à Aubière en la maison du notaire, en présence de Chatard Mallet et Jehan Thévenon, dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 15^{ème} jour de novembre 1628 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-11-18_Acquisition par Martine Aureilhe de Michel Dégironde

Acquisition du 18 novembre 1628. Michel Dégironde barbeyrou, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Martine Aureilhe, veuve de Jacques Martin, dudit lieu, une maison, située dans le lieu d'Aubière au quartier de la Place, consistant en une chambre, cellier et un chazal étant au-devant du côté de nuit, et son droit de passage et entrée dudit côté, et ses appartenances, jouxte ladite place de jour, une autre maison dudit vendeur de bize ou traverse, le cimetière dudit Aubière de midi, et une rue ou passage à bout de nuit d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cent-soixante livres tournois, payée comptant...

Témoins : Jehan Thévenon dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Jehan Pyronnet dudit lieu, soussigné [*acte suivi d'une revente au profit dudit Michel Dégironde vendeur, en date du 17 février 1631, chez M^e Gilbert Aubeny à Aubière*] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-11-26_Acquisition par Jehan Thévenon de Ligier Chabosy

Acquisition du 26 novembre 1628. Ligier Chabosy, sergent ordinaire de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Thévenon dudit Aubière, une maison et cellier au-dessous, située dans le lieu d'Aubière au quartier de la Razette, joignant à la maison d'Anthoine Bonnet d'une part, la rue commune d'autre, et le cuvage dudit acquéreur d'autre, un passage d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-quinze livres tournois, laquelle ledit acquéreur a payée du vouloir et consentement dudit vendeur à Michel Dégironde, en déduction de la somme de neuf vingt quinze livres tournois pour laquelle ledit Dégironde lui a fait vente d'une autre maison au quartier de la Place, faite, passée et reçue par le notaire soussigné, laquelle maison demeure hypothéquée pour ladite somme de soixante-quinze livres audit Thévenon en cas d... de la susdite maison ci-dessus vendue, en conséquence de quoi ledit vendeur a fait constituer ledit acquéreur vrai et utile propriétaire de ladite maison... Témoins : Michel Dégironde et Anthoine Bonnabry dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ledit acquéreur aussi ; et Me Hugues Dumolin, praticien audit lieu a signé avec ledit vendeur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

1628-11-27_Acquisition par Ligier Chabosy de Michel Dégironde layné

Acquisition du 27 novembre 1628. Michel Dégironde layné, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Ligier Chabosy, sergent ordinaire de ce lieu d'Aubière, une maison consistant en chambre, galetas, cellier, boutique et autres ses appartenances, située dans ce lieu d'Aubière et au quartier de la Place, joignant à ladite place du côté de jour, la rue publique du côté de bize, un passage à bout du côté de nuit, et la maison naguère vendue par ledit Dégironde vendeur à Martine Aureilhe du côté de midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de neuf vingt dix livres tournois, de laquelle en a été payé comptant par Jehan Thévenon en l'acquit dudit acquéreur la somme de soixante-quinze livres tournois qu'il lui devait pour la vente que ledit Chabosy lui a faite ce jourd'hui d'une autre maison, située au quartier de la Razette dans ce lieu d'Aubière, et le surplus qui est de cent quinze livres, faisant l'entière somme des neuf vingt dix livres tournois, prix de la présente vente, ledit Chabosy au vendeur a promis et juré de payé dans les six ans prochains, à compter d'hui et jusqu'à ce que la rente de ladite somme, à raison de quinze deniers par livre chacun an, payable à chaque fin d'année, le premier paiement commençant hui faisant par ledit Chabosy paiement de la somme de trente livres tournois... Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu soussigné avec ledit Chabosy, et François Rouchaud dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit Dégironde aussi [Acte suivi d'une quittance entre les mêmes, datée du 7^{ème} janvier 1632, d'une seconde datée du 10^{ème} avril 1632, et d'une troisième datée du 7^{ème} février 1637] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).



*Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.*